

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 août 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement AO-400 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* »;
- 2° que l'objet de ce projet de règlement vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme;
- 3° qu'en date du 7 septembre 2018, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement;
- 4° que ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 13 septembre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Mélanie Diné

